

Conseiller d'Orientation - Psychologue au collège : Mr BELLEC

Quelles sont mes fonctions ?

Le COP apporte sa contribution dans deux domaines :

1/ L'aide à la construction d'un projet d'orientation, adressée à tous les élèves :

- La majorité du temps passé par le COP en établissement consiste à recevoir des élèves en **entretien individuel** : exploration des intérêts, des motivations, des représentations, des qualités, des compétences, des aptitudes scolaires ; et articulation de ces éléments liés au jeune avec les formations et les activités professionnelles.
Des jeunes peuvent n'avoir besoin que d'une information bien précise ; et d'autres, avoir besoin d'une exploration personnalisée et approfondie *en plusieurs fois* (notamment par le biais de tests, de questionnaires).
Les parents peuvent aussi être reçus en entretien, avec ou sans leur enfant.
- Le COP joue un **rôle d'information** sur les formations et sur les activités professionnelles, auprès des élèves (et des professeurs principaux).
Cela peut se réaliser sous forme de séances d'information en classe entière ou en atelier en demi-groupe (selon le thème)
De plus, deux présentations sur l'après-3^{ème} sont tous les ans proposées aux parents d'élèves.
- Rôle de « conseiller technique » auprès des professeurs et de l'équipe de direction :
 - pour le Parcours Avenir : le COP peut donner des idées, peut éclairer les équipes pédagogiques sur les objectifs visés et aider à la mise en œuvre et/ou à l'exploitation de certaines séances.
 - concernant les procédures d'orientation.

2/ L'aide aux élèves en difficulté, que cette difficulté soit scolaire, psychologique (affective ou cognitive), familiale... :

- Aide à la compréhension des difficultés de certains élèves à tous les niveaux. Par l'entretien, la passation de tests voire d'un bilan psychologique, **le COP peut détecter certaines « dys », des troubles de la personnalité ou des troubles cognitifs.** Cette détection doit toujours être confirmée par la suite par d'autres professionnels pour devenir un diagnostic.
- La compréhension des difficultés peut amener le COP à conseiller à une famille une orientation vers l'enseignement adapté (EGPA) ou vers la reconnaissance d'un handicap (MDPH). Ce conseil s'appuiera sur les résultats d'un bilan psychologique constitué d'un test d'efficience intellectuelle. La démarche de bilan est longue puisqu'elle nécessite une enquête préalable auprès de l'école primaire, la rencontre et l'autorisation

de la famille pour passer le test, la passation puis la correction et l'interprétation du test.

- Entretiens individuels à tous les niveaux, **à la demande de l'élève, de sa famille ou de son professeur principal** pour explorer, selon le cas : la motivation de l'élève, ses méthodes de travail, son vécu au collège, ses difficultés globales... mais surtout pour être à l'écoute du jeune.
Le COP n'effectue pas de suivi thérapeutique. Par contre, si j'évalue la présence d'un besoin de suivi psychologique, je suis (avec l'infirmière et l'assistante sociale) une personne « relais » pour le jeune et sa famille entre l'école et une structure de prise en charge adaptée.
- Participation aux réunions de suivi d'élèves en difficulté et collaboration étroite avec l'assistante sociale, l'infirmière, la CPE et l'équipe de direction.
- Rencontre de parents d'élèves en difficulté, le plus souvent à leur demande.

Où et quand me joindre ?

Je suis présent au collège **tous les vendredis matin**. Pour prendre rendez-vous avec moi au collège, les parents et les élèves doivent s'adresser aux surveillants (assistants d'éducation), qui prennent mes rendez-vous par le biais d'un agenda. Les professeurs peuvent aussi inscrire un élève sur l'agenda

Sinon, je suis présent au CIO de Trinité tous les mercredi de 8h00 à 13h00. Un COP ou une COP du CIO peut recevoir élèves et familles à tous moments (du Lundi au Vendredi), y compris pendant les vacances scolaires. Les professeurs peuvent visiter le CIO avec leurs élèves s'ils expriment la demande au CIO ou au COP du collège.

Pour prendre rendez-vous au CIO, il suffit d'appeler au 05 96 58 12 20. Les secrétaires du CIO feront le nécessaire.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue du collège.

Mr BELLEC